



Subventions et aides existantes pour les clubs

Mis à jour – Octobre 2024

LES SUBVENTIONS ET AIDES POUR SOUTENIR SON FONCTIONNEMENT OU SES PROJETS.

DISPOSITIF 1 : PSF_ PROJET SPORTIF FEDERAL

TOUT SECTEUR

Eligibilité : Associations sportives (clubs, ligues, comités), affiliés à la FFGym

Calendrier :
De février à avril

C'est un appel à projet spécifique à la fédération d'affiliation. La FFGym vous communiquera le calendrier spécifique ainsi que les modalités de financement des projets pour la saison 2022-2023. L'an dernier, la campagne a débuté en mars 2024.

Pour information, en 2024, 5 types de projets étaient éligibles à une subvention territoriale du PSF :

- Créer/développer une nouvelle activité
- Promouvoir l'esprit olympique
- Actions en faveur du club de demain
- Valoriser les clubs formateurs
- Soutien spécifique aux clubs de moins de 100 licenciés

Le montant minimum attribué à une structure pour l'ensemble de ses projets de la saison 2020-2021 était de 1 500 €. La subvention accordée ne pouvait pas dépasser 40% du budget total du projet (hors projet club de -100 licenciés). Le montant maximum attribué à un projet était de 5 500€.

Pensez à préparer vos projets en amont de cet appel à projet afin de bien préparer votre demande et ne pas être surpris par les délais de rendu. Cela permet également d'avoir le temps de demander conseil à un tiers ou au comité régional sur la validité de votre projet dans le cadre de ce dispositif. Tous les ans, des accompagnateurs PSF sont formés pour vous accompagner dans votre demande de subvention (description du projet, budgétisation...).

Lien utile :

[Manuel utilisateur du Compte Asso dans l'espace MonClub ou Mon Compte](https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Projet_Sportif_Federal)
https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Projet_Sportif_Federal

Contacts

FFGYM : psf@ffgym.fr
Accompagnateurs PSF CRCVLG :
Guy MENAGE : menage.guy@free.fr
Sandra LEROY : sandrawill37@gmail.com

DISPOSITIF 2 : FDVA_ LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE TOUT SECTEUR

Eligibilité : Associations sportives (clubs, ligues, comités), affiliés à la FFGym

Calendrier :

Entre décembre et janvier

Clémence OUEDRAOGO :

clemence.ouedraogo@ffgym.fr

Le Fonds de Développement de la Vie Associative est un dispositif financier de l'État, de soutien au développement de la vie associative, avec des priorités de financement.

Les clubs FFGym peuvent faire une demande sur le 2^{ème} volet, qui concerne le soutien financier aux projets liés au **fonctionnement des associations** et à leurs **projets innovants**.

Les appels à projets "FDVA - Fonctionnement et projets innovants" sont lancés au niveau de chaque département et au niveau régional sur le site <https://www.ac-orleans-tours.fr/appels-a-projets-destines-aux-associations-fdva-fonjep-123061>.

Des réunions de présentation sont également proposées. L'inscription se fait sur ce même site.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent FDVA.

Liens utiles :

Liste des associations soutenues dans le cadre du FDVA Fonctionnements et projets innovants en 2022 :

<https://www.ac-orleans-tours.fr/media/21760/download>

Contacts :

DRAJES CVL - Loiret :

anne.laveau@ac-orleans-tours.fr

02.36.47.72.66

adeline.moriconi@ac-tours.fr

02.36.47.72.02

SDJES du Cher

philippe.frery1@ac-orleans-tours.fr

02.36.78.37.46

SDJES d'Eure et Loir

fdva28@ac-orleans-tours.fr

02.34.42.94.73

SDJES de l'Indre

fadila.mamouni@ac-orleans-tours.fr

02.54.53.27.66

SDJES d'Indre et Loire

arnaud.loustalot@ac-orleans-tours.fr
02.47.70.25.59

SDJES du Loir et Cher

eric.samson@ac-orleans-tours.fr
02.36.47.72.83

DISPOSITIF 3 : PASS'SPORT

TOUT SECTEUR

Eligibilité : Associations sportives (clubs, ligues, comités), affiliés à la FFGym

Calendrier :

De septembre à décembre

Aide financière de 50 euros par enfant pour les familles touchant l'allocation de rentrée scolaire ou une allocation pour les enfants/adultes en situation de handicap.

Lors de l'inscription à la rentrée sportive, l'adhérent donne son coupon Pass Sport à l'association qui lui fait une remise de 50 € sur la cotisation. Le club remplit ensuite une demande sur son Compte Asso afin de se faire rembourser.

Lien utile :

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>
<https://pass.sports.gouv.fr/relais-dinformations/>

La gestion des pass'Sport a été confiée aux CDOS, voici les coordonnées pour votre département en Centre-Val de Loire :

- > CDOS Cher : 02 48 24 31 22 - cher@franceolympique.com
- > CDOS Eure-et-Loir : 09 84 38 25 07 - eureetloir@franceolympique.com
- > CDOS Indre : 02.54.35.55.30 - agentcdos.36@orange.fr
- > CDOS Indre-et-Loire : 02 47 40 25 15 - indreetloire@franceolympique.com
- > CDOS Loir-et-Cher : 02 54 42 95 60 - loiretcher@franceolympique.com
- > CDOS Loiret : 02 38 49 88 46 - loiret@franceolympique.com

DISPOSITIF 4 : cagnotte sport – YEPS

TOUT SECTEUR

Eligibilité : Associations sportives (clubs, ligues, comités), affiliés à la FFGym

Calendrier :

De septembre à décembre

La Région CVL cherche à favoriser la pratique sportive des jeunes. Ainsi, via la plateforme YEP'S, chaque jeune peut recevoir une aide financière d'un montant de 20€ pour contribuer à s'offrir une licence de sport.

Liens utiles :

[Tutoriel plateforme Yep's – inscription des partenaires](#)

[Flyer de présentation Yeps – cagnotte sport](#)

[Présentation du dispositif Yep's – cagnotte sport](#)

Autres dispositifs : les aides des collectivités territoriales

TOUT SECTEUR

Eligibilité : Associations sportives (clubs, ligues, comités)

Calendrier :

Prendre contact avec l'organisme concerné

Les communes, les établissements publics, le conseil départemental et le conseil régional peuvent octroyer aux associations sportives des subventions publiques, en fonction des politiques mises en œuvre localement par ces collectivités.

Les associations sportives qui se voient octroyer des subventions sont souvent celles qui jouent un rôle majeur dans l'animation du temps qui suit l'école (de 16 heures à 18 heures).

Région Centre-Val de Loire

- Soutien aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel
- Soutien aux Pôles Espoirs et Centres régionaux d'entraînements
- Soutien aux clubs de haut niveau
- Soutien à l'organisation de compétitions et de manifestations sportives
- Soutien à l'équipement du mouvement sportif en matériels et véhicules

AIDES A L'EMPLOI

| DISPOSITIF 1 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONNALISATION | TOUT SECTEUR |
|---|---|
| Eligibilité : Toutes les associations pour un jeune de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés). | Calendrier : Jusqu'en décembre 2024 |

Dans le cadre du plan « [1 jeune, 1 solution](#) », le gouvernement met en place une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour tous les contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2022, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises ([décret n°2020-1085 du 24 août 2020](#) et décrets n°2021-223 et n°2021-224 du 26 février 2021 modifiés par le [décret no 2022-958 du 29 juin 2022](#)).

Pour les contrats professionnels et pour un an, l'aide financière est de :

- 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans
- 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus).

En savoir plus :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/aide-exceptionnelle-apprentissage>

| DISPOSITIF 2 : EMPLOI ANS | TOUT SECTEUR |
|---|--|
| Eligibilité : Associations sportives affiliées à une fédération sportive | Calendrier : Courant fevrier/avril |

Aide pluriannuelle pour soutenir la création de l'emploi dans une association sportive.

En 2024, en région Centre-Val de Loire, le montant des crédits de paiement (CP) attribués au titre des **projets sportifs territoriaux (PST) s'élève à 3 591 469 €**, comprenant trois volets de financement dont le volet « Développer l'emploi au sein du mouvement sportif » :

- Soutien à la professionnalisation du mouvement sportif,
- Déploiement du dispositif un jeune une solution.

Il est nécessaire de se rapprocher de la DRAJES pour solliciter cette subvention et que l'association soit dotée d'un projet de club.

Pour en savoir plus : <https://www.ac-orleans-tours.fr/agence-nationale-du-sport-123143>

DISPOSITIF 3 : CAP'ASSO**TOUT SECTEUR****Eligibilité :** Associations sportives affiliées à une fédération sportive**Calendrier :**
Courant mars à mai

CAP'Asso est une aide au projet d'activité intégrant la création et/ou la consolidation d'emplois.

Il s'agit d'une subvention qui varie de 6000 € à 60000 € pour la durée du projet.

La durée de l'aide est de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable.

Pour chaque projet, le montant de l'aide est déterminé en fonction de critères d'intérêt général sur le projet et sur le fonctionnement de l'association.

Chaque demande d'aide régionale fait l'objet d'une instruction et n'est de ce fait pas automatique.

En savoir plus : <https://www.centre-valde Loire.fr/capasso-centre>

POUR ALLER PLUS LOIN → toutes les aides et mesures à l'embauche

<https://entreprise.pole-emploi.fr/aides-embauche/touteslesaides>